

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

Délibération n° DE_2026_027 du samedi 21 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 7	
Présents : 7	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 7
POUR : 6	CONTRE : 0
Abstention : 1	

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à 10 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, ENGELHARD Coen, COT Mélanie, PUJOL Christophe, BROS FACER Virginie, PAULY Antoine, GALY Jean-Claude

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : COT Mélanie

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Détermination du nombre des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

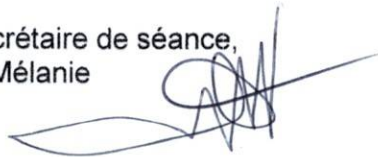
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 7 membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Castex, le 21/03/2026

La secrétaire de séance,
COT Mélanie



Madame La Maire
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le <u>25 mars 2026</u>
Après dépôt en sous-préfecture le <u>25 mars 2026</u>
Après publication ou notification le <u>25 mars 2026</u>



Date de transmission de l'acte: 25/03/2026

Date de réception de l'AR: 25/03/2026

009-210900841-DE_2026_027-DE

A G E D I